

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°2026-001/KENEYA-YIRI/COPIL/UCPO POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS**

**Structure : Programme KENEYA-YIRI**

**Intitulé de la mission : Développement et déploiement d'une plateforme de télémédecine au profit des établissements sanitaires privés de soins du réseau des franchises du Programme KENEYA-YIRI.**

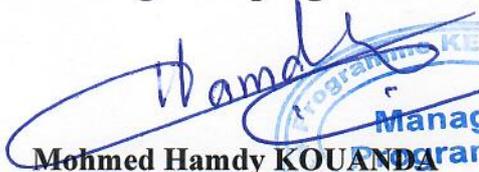
1. **Publicité.** La présente sollicitation de manifestations d'intérêt est publiée sur les sites web de l'Association burkinabè pour le bien-être familial (ABBEF), de la Fédération des acteurs du secteur privé de santé du Burkina Faso (FASPB) ainsi que dans un journal quotidien à grand tirage.
2. **Source de financement.** Le programme KENEYA-YIRI a obtenu de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas, des fonds pour mettre en œuvre un programme visant d'ici 2028, à accroître la résilience des structures sanitaires non gouvernementales à contribuer de manière inclusive à la couverture sanitaire universelle (CSU) au Burkina Faso. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles relatif à l'objet du présent avis à manifestation d'intérêt.
3. **Description des prestations.** Les services comprennent le développement et le déploiement d'une plateforme de télémédecine au profit des établissements sanitaires privés de soins du Burkina Faso du réseau de franchise sociale du programme conformément aux termes de références y relatifs. Ces TDR peuvent être consultés gratuitement au siège du programme KENEYA-YIRI sis à **l'adresse mentionnée aux points 7 et 8 ci-dessous ou retiré contre paiement d'un montant non remboursable de quarante mille (40 000) FCFA.**
4. **Critères d'évaluation.** Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Ils seront évalués sur la base des critères ci-après :
  - les qualifications du personnel clé du candidat dans le domaine des prestations demandées ; *(30 points)*
  - le nombre d'années d'expérience du cabinet dans le domaine des prestations demandées ; *(20 points)*
  - les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues. *(50 points)*

**NB :** Des sous critères peuvent être définis par la commission chargée de la sélection des candidats.

5. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environs.
6. Une liste de *trois (03)* candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par le programme KENEYA-YIRI ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : « de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition financière (sélection qualité-coût) ».
7. Informations supplémentaires. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence auprès de l'Unité de coordination et de programmation opérationnelle du programme KENEYA-YIRI, à Ouagadougou, 1412 Avenue Loudun, Secteur 04 (ZACA), parcelle 03, lot 03 section 020(AX) au troisième étage de l'immeuble KAGAMBEGA Mariam tous les jours ouvrables de 10H à 15H et aux adresses ci-après :  
  
Téléphone : **00226 05 19 10 49**  
  
Adresse mail : **programmekeneyayiri@gmail.com**
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse ci-après : Unité de coordination et de programmation opérationnelle du programme KENEYA-YIRI, dont le siège social se trouve à Ouagadougou, 1412 Avenue Loudun, Secteur 04 (ZACA), parcelle 03, lot 03 section 020(AX) au troisième étage de l'immeuble KAGAMBEGA Mariam, **au plus tard le 09 mars 2026 à 15 heures 30 mn.** Elles devront être adressées au Manager du programme KENEYA-YIRI.
9. Le programme KENEYA-YIRI se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis à manifestation d'intérêt et ceci, sans être tenue de justifier sa décision.

Ouagadougou, le **16 FEV. 2026**

**Le Manager du programme**

  
**Mohmed Hamdy KOUANDA**  
Chevalier de l'Ordre du mérite de la santé  
et de l'action sociale

